

N° D_16_2026

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 5 Institutions et vie politique

Sous-domaine : 5.3 Désignation de représentants

Objet : Désignation des représentants de la commune au Syndicat Audois d'Énergies & du Numérique (SYADEN)

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Procuration : 0

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 03 avril 2026

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 Rue Pitot, 34000 Montpellier - tel 04 67 54 81 00 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 16 avril 2026

Le seize avril deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Alix DEL VILLAR, Jerome GAUBERT, Chantal ALBOUY, José AVELINE, Philippe DUARTE-SOUSA, Laurence VIGNES, Laurent CHARRIE, Camille COMET, Timothée L'HOMEL, Kim ROMAN

Secrétaire de séance : Alix DEL VILLAR

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que notre commune étant adhérente au Syndicat Audois d'Énergies & du Numérique (SYADEN), et suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner un binôme paritaire de représentants ayant le statut de délégué communal titulaire et de délégué communal suppléant.

Cette désignation est obligatoire pour permettre à la commune de Payra sur l'Hers d'être représentée.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents:

- de **DESIGNER** Monsieur Jerome GAUBERT comme délégué titulaire de la commune au SYADEN et Madame Chantal ALBOUY comme déléguée suppléante
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 20/04/2026

Le secrétaire de séance
Alix DEL VILLAR

Le Maire
Bernard PECH

**Signé par le secrétaire de séance et par Monsieur le Maire le
20/04/2026**

Date de transmission de l'acte: 20/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

011-211102751-D_16_2026-DE

A G E D I